Image not found or type unknown

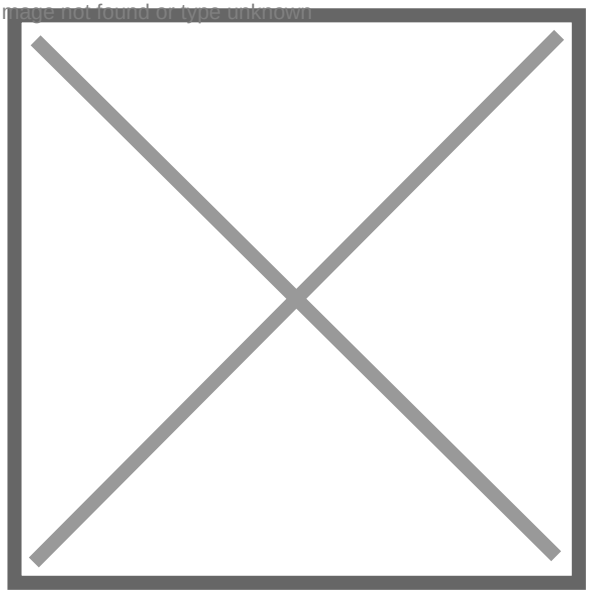

# Contrat de mariage rajout de clauses

Par **marie**, le **08/06/2009** à **11:36**

Bonjour,
J'envisage de me marier sous le régime de la séparation de biens. Mon patrimoine immobilier est nettement plus important que celui de mon ami.
Je souhaite savoir si on peut rajouter des clauses par lesquelles en cas de divorce, et quel qu'en soit le motif, celui-ci renonce à une demande de pension de compensation de train de vie ou tout autre pension ou capital ayant pour but de soustraire de l'argent de mes biens ou capital. Ma résidence principale a fait l'objet d'une donation a mes enfants (dont j'en suis l'usufruitière), en cas de mon décès le mari pourra t il se prévaloir de rester dans les lieux? Est-ce lui qui aura la gestion de mon patrimoine? (mes enfants ont 17 et 15 ans)
Mon souci, étant que mon ami se mari avec moi par interet financier? (Ceci s'étant produit lors de de mon premier mariage, heureusement tout était alors au nom des mes parents). Je ne souhaite pas que le mariage pour lui soit une source d'enrichissement tant par le divorce que par mon décès et ceci au détriment de mes enfants. Aujourd'hui tout va bien, mais dans 5,10, 15 ans...
D'autant plus que c 'est bien souvent l'entourage qui est bien plus rapace et charognard que la personne concernée! En vous remerciant pour vos réponses et sugestions.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés